

Dispositif d'allégement et dispense de formation EJE

DIPLOME EN TRAVAIL SOCIAL DE NIVEAU 6

Les apprenants sélectionnés en formation EJE, titulaires **d'un diplôme en travail de social** de niveau 6 (ASS, ES, CESF, ETS), obtenu à partir de la réforme des diplômes de 2018 sont allégés et dispensés dans les domaines de formation suivants :

DC1	DC2	DC3	DC4
Allègements Socle commun : Approche globale du Travail Social (S1)	Allègements Socle commun : Initiation à la méthodologie de recherche (S3) + Anglais	Dispense des enseignements et des épreuves de certifications	Dispense des enseignements et des épreuves de certifications

Les apprenants sélectionnés en formation EJE, titulaires **d'un diplôme en travail de social** (ETS, ES, CESF, ASS), obtenu **avant la réforme** des diplômes de 2018 sont allégés dans les domaines de formation suivants, mais pas dispensés des épreuves de certification

DC1	DC2	DC3	DC4
Allègements Socle commun : Approche globale du Travail Social (S1)	Allègements Socle commun : Initiation à la méthodologie de recherche (S3) + Anglais	Allègement des enseignements	Allègement des enseignements

Dans ces situations, la formation pourra se dérouler en 2 ans.

LICENCE -MASTER

Pour les apprenants sélectionnés en EJE :

Les apprenants sélectionnés en formation EJE, **titulaires d'une licence ou d'un master en sciences humaines et sociales** (psychologie, sociologie, sciences de l'éducation, sciences du langage) peuvent être allégés d'1/3 de la formation et entrer directement en deuxième année de formation.

En contrepartie, ils s'engagent à entreprendre les démarches nécessaires pour acquérir les connaissances et compétences de 1^{ère} année, en s'appuyant sur les modules d'enseignements suivants élaborés aux semestres 1 et 2 :

DC1	DC2	DC3	DC4
Socle commun – Formation niveau 6 <u>Bloc de compétences DC1</u> 1.1 : Connaissances professionnelles (Modules : « Histoire du travail social et des métiers/Ethique et principes d'action ») 1.2 Développement de la Personne (Module : « Clinique du sujet et du social ») Spécifique EJE EJE 1.2 Modules : « Approche holistique de l'enfant » / « Accueillir et accompagner le jeune enfant et sa famille ») EJE 1.2 Module « L'observation du jeune enfant : méthodologie »	Spécifique EJE EJE 2.1 Module : « Méthodologie de l'action de Prévention santé » EJE 2.2 : Modules : « Initiation à la santé publique » / Pédiatrie/approche réflexive des pratiques éducatives »	Socle commun – Formation niveau 6 <u>Bloc de compétences DC3</u> 3.1 : Connaissances théoriques 3.2 : Connaissances professionnelles	Socle commun – Formation niveau 6 <u>Bloc de compétences DC4</u> 4.1: Contexte politique et cadre de l'action sociale 4.2: Contexte institutionnel et interinstitutionnel Spécifique EJE EJE 4.2 Module : « Les politiques sociales relatives à la petite enfance / des politiques publiques aux dispositifs ») EJE 4.3 Droit

CAP AEPE/ DE AUXILIAIRE DE PUERICULTRICE

Un allègement de 8 semaines de formation pratique sera proposée à la demande. La demande doit être effectuée avant le 1^{er} départ en formation pratique.

Afin d'acquérir ces connaissances et ces compétences, Polaris Formation met à leur disposition des cours sur la plateforme Moodle et un libre accès au centre documentaire.

Il leur sera également possible de rencontrer les formateurs référents des domaines de compétences afin que ceux-ci puissent répondre à leurs questionnements et leur permettent d'affiner leurs recherches.

Le dossier de demande d'allègement doit être remis au **Responsable de Pôle pédagogique**.

Il est à disposition des apprenants sur notre site internet, pour la formation d'Educateur Spécialisé ou Educateur de Jeunes enfants dans la rubrique « Compléments d'informations ».

Date limite de dépôt du dossier de demande d'allègement : 15 juillet.

En raison des contraintes liées à l'emploi du temps des 2^{ème} année, aucune demande de PPF en 2 ans ne sera prise en compte a posteriori de cette date.